



HAL
open science

CERDI - Centre d'études et de recherches sur le développement international

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CERDI - Centre d'études et de recherches sur le développement international. 2016, Université d'Auvergne - UDA, Centre national de la recherche scientifique - CNRS. hceres-02034836

HAL Id: hceres-02034836

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034836v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Centre d'Études et de Recherches sur le

Développement International

CERDI

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université d'Auvergne - UDA

Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Michel COSNARD, président

Au nom du comité d'experts,²

Anne LAVIGNE, présidente du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre d'Études et de Recherches sur le Développement International
Acronyme de l'unité :	CERDI
Label demandé :	UMR
N° actuel :	6587
Nom du directeur (2015-2016) :	M. Vianney DEQUIEDT
Nom du porteur de projet (2017-2021) :	M. Vianney DEQUIEDT

Membres du comité d'experts

Présidente :	M ^{me} Anne LAVIGNE, Université d'Orléans
Experts :	M. Philippe DE VREYER, Université Paris - Dauphine (représentant du CNU) M ^{me} Sophie THOYER, Montpellier Sup'Agro M. Dominique TORRE, Université Nice Sophia Antipolis (représentant du CoNRS)
Délégué scientifique représentant du HCERES :	M. Benoît MULKAY
Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Philippe DULBECCO, Université d'Auvergne M. Alain ESCHALIER, Université d'Auvergne M. Hippolyte D'ALBIS, CNRS

Directeur de l'École Doctorale :

M. Mohamed AROURI, ED n° 245 « École Doctorale des Sciences Économiques, Juridiques, Politiques et de Gestion »

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre d'Études et de Recherches sur le Développement International (CERDI) a été créé en 1976 comme unité de recherche de l'université de Clermont-Ferrand 1 (devenue l'Université d'Auvergne) associée au CNRS. Il est devenu Unité Mixte de Recherche (UMR 6587) CNRS - Université d'Auvergne Clermont 1 en janvier 1996 et a conservé ce statut depuis lors. Depuis sa création, le CERDI est dédié à l'étude des processus de développement international. Les pays à revenu faible ou intermédiaire constituent le champ d'application des travaux menés au CERDI, tant dans une dimension microéconomique que macroéconomique.

En avril 1991, le CERDI s'est implanté dans des locaux de l'immeuble Gergovia, à Clermont-Ferrand, sur une surface d'environ 1 100 mètres carrés. Après extension portant la surface à 2 000 mètres carrés, le bâtiment hébergeant le CERDI accueille à la fois des activités de recherche et d'enseignement. En 2012, l'UFR École d'Économie nouvellement créée a rejoint le CERDI sur le site de l'immeuble Gergovia. Il est à noter que la Fondation pour l'Étude et la Recherche sur le Développement international (FERDI) qui interagit régulièrement avec le CERDI en particulier dans le cadre du Labex IDGM+ (Renforcement de l'Initiative pour le développement et la gouvernance mondiale) est aussi localisée dans le même bâtiment. Un déménagement du CERDI et de l'UFR est prévu en 2017, à quelques centaines de mètres de l'immeuble Gergovia, afin de donner une visibilité à l'École d'Économie de Clermont-Ferrand dans le cadre de la nouvelle Université Clermont-Auvergne.

Équipe de direction

Le CERDI est dirigé par M. Vianney DEQUIEDT nommé par l'ensemble de ses tutelles en décembre 2013, auparavant directeur adjoint sous le mandat de M. Patrick PLANE. Il est assisté d'une directrice adjointe, Mme Catherine ARAUJO-BONJEAN nommée en mai 2014.

Nomenclature HCERES

SHS1_1 : Économie

Domaine d'activité

Économie du développement

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2015	Nombre au 01/01/2017
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	27	28
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	7	8
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	7	8
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	6	
N5 : Autres chercheurs (DREM, post-doctorants, etc.)	4	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	
N7 : Doctorants	71	
TOTAL N1 à N7	123	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	19	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2010 au 30/06/2015
Thèses soutenues	78
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	4
Nombre d'HDR soutenues	5

2 • Appréciation sur l'unité

Introduction

La thématique de l'unité est l'économie du développement. Elle se décline en : comportements microéconomiques ; macroéconomie ouverte et coopération internationale ; santé, environnement et ressources naturelles.

Les principales évolutions de la politique scientifique sont:

- la conservation d'une stratégie de niche sur l'économie du développement dans les pays à faible et moyen revenu, alliant analyse microéconomique et macroéconomique ;
- la montée en qualité, avec l'apport du labex « Renforcement de l'Initiative pour le développement et la gouvernance mondiale » IDGM+ (obtenu en 2011 et assurant un appui financier jusqu'en 2019), qui a permis de renforcer les liens avec la FERDI (Fondation pour les Études et Recherches pour le Développement International), de financer des post-doctorats, et d'inciter à des publications dans des supports plus ambitieux ;
- l'ouverture d'un axe de recherche sur la socio-économie du développement (lien entre pauvreté, fécondité, scolarisation, etc.) à l'aide d'une chaire financée par un contrat d'objectif partagé entre le Conseil régional d'Auvergne, l'Université d'Auvergne et le CNRS sur la période 2010 et 2012 ;
- le développement des collaborations inter-axes en cohérence avec la politique scientifique du Labex.

Avis global sur l'unité

Le CERDI a une spécialisation pertinente sur une niche thématique, l'économie du développement international, appuyée d'une reconnaissance via le Labex IGDM+ et d'une très bonne visibilité internationale. L'unité a une excellente production scientifique comme en témoigne le nombre significatif et croissant des publications dans des revues de rang A selon le classement des revues d'Économie du HCERES.

Le CERDI joue un rôle d'animation reconnu dans plusieurs réseaux d'économistes du développement. Les membres de l'unité sont impliqués dans de nombreux programmes de recherche partenariale, notamment avec des organismes internationaux. Plusieurs membres du CERDI sont des experts internationalement reconnus en économie du développement. Le CERDI contribue sur sa thématique à une formation performante aux niveaux master et doctorat.

Points forts et possibilités liées au contexte

On note une montée en quantité et en qualité de la production scientifique, dans des supports de publication plus ambitieux que lors de la précédente évaluation.

Le Labex IDGM+ a contribué à améliorer l'attractivité du CERDI à travers plusieurs instruments : financement de contrats post-doctoraux, financement de séjours de professeurs/chercheurs invités, financement de décharges d'enseignement, primes à la publication.

Le CERDI s'appuie sur une formation doctorale solide avec un potentiel d'encadrement important et une moyenne de 19 thèses soutenues par an.

Le CERDI a constitué et développé un réseau international de recherche et d'expertise puissant qui permet d'accéder à des données et des terrains importants pour les recherches empiriques et qui offre des opportunités de collaboration scientifique et de recherche partenariale de très haut niveau.

Le CERDI s'appuie, pour son rayonnement, sur un réseau historique de relations institutionnelles et personnelles fortes avec les acteurs internationaux du développement qui permettent de diffuser à grande échelle les résultats de recherche du CERDI et de contribuer à des actions effectives de développement.

Le CERDI affiche une volonté d'ouverture disciplinaire en particulier sur la thématique de la vulnérabilité et des risques en lien avec les enjeux sismiques et volcanologiques. Cette ambition est crédibilisée par la politique actuelle du CNRS qui favorise l'interdisciplinarité, et par l'ambition d'ajouter l'Institut de Recherches pour le

Développement (IRD) au nombre des tutelles de l'UMR, ce qui permettrait au CERDI de bénéficier d'un ancrage de terrain et de recrutements supplémentaires.

Points faibles et risques liés au contexte

La qualité de la production scientifique pourrait être accrue par des collaborations/co-publications renforcées avec des centres de recherche reconnus sur les mêmes thématiques.

Il existe un risque de dilution des forces scientifiques dans la démultiplication des économies-cibles des recherches (à la fois des économies émergentes et des économies en développement).

L'attractivité reste conditionnée par la situation géographique du CERDI, implanté dans une région relativement enclavée. La masse critique de l'unité est sensible aux départs d'hommes et de femmes clés, d'autant plus que l'UMR est très ouverte sur l'extérieur, ce qui multiplie les opportunités de départ. Si la politique d'invitation de chercheurs étrangers est ambitieuse, elle est réalisée principalement pour assurer des enseignements, avec souvent les mêmes intervenants.

L'incertitude majeure concerne l'avenir du Labex IGDM+, vecteur d'attractivité, si le projet d'I-site déposé par l'Université Clermont Auvergne et ses partenaires n'est pas retenu. L'arrivée de l'Institut de Recherches pour le Développement au nombre des tutelles pourrait contribuer à accroître la taille de l'unité, mais le nombre des chercheurs qui pourraient venir de cette façon grossir les effectifs sera probablement faible, compte-tenu de la concurrence des autres unités et du nombre limité de postes ouverts aux concours. Enfin, le projet d'I-site est porteur d'opportunités, mais également de risques : soit le CERDI réoriente sa politique scientifique pour s'inscrire pleinement dans la thématique « risques naturels et vulnérabilité socio-économique », au risque de diluer sa visibilité ; soit seuls quelques chercheurs et enseignants-chercheurs s'inscrivent dans cette thématique, au risque de se marginaliser au sein de l'unité.

Recommandations

Dans son projet scientifique à 5 ans, le CERDI gagnerait probablement à mieux structurer les thèmes 1 et 3 qui apparaissent relativement hétérogènes. Également, on peut s'interroger sur la démultiplication des zones géographiques étudiées.

S'agissant de l'attractivité et du rayonnement de l'unité, le CERDI pourrait opérer des rapprochements, ou à tout le moins des échanges, plus efficaces avec les grands centres français et européens de recherche spécialisés en économie du développement international.

Sur le plan organisationnel, la gouvernance de l'unité devrait être formalisée davantage, et les échanges d'information, très performants avec le personnel en appui à la recherche, déployés aussi vers les chercheurs et enseignants-chercheurs. Sans se substituer aux assemblées générales de l'unité, la tenue des conseils de l'unité devrait se conformer aux statuts.